

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 298

présenté par  
M. Hetzel

-----

### ARTICLE 19

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« proposée »

les mots :

« remise par le médecin ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel qu'avant de prendre quelque décision que ce soit, la femme enceinte puisse être conseillée par le médecin face aux choix des associations.